

## QUESTION ORALE SANS DEBAT AU GOUVERNEMENT

Depuis son accession à l'indépendance, le Bénin a fait du secteur de l'Education une priorité nationale. La question de la formation des enseignants est quant à elle au cœur des préoccupations gouvernementales, comme en témoignent les recommandations des Etats Généraux de l'Education de 1990 et les différents forums sur l'Education jusqu'à nos jours. La loi N°2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'Education Nationale rappelle que l'Education est la première priorité nationale et les dispositions concernant les enseignants renvoient aux obligations pédagogiques, au droit à la formation, en ses articles 63, 66 et 67.

En effet, la loi d'orientation de l'Education Nationale de 2003 a décrypté les objectifs de l'Ecole béninoise suivant trois grands axes importants.

- 1- Former des citoyens performants dotés d'esprit d'initiative, ayant le goût de la recherche, capables de s'auto employer de créer des emplois et de contribuer ainsi efficacement au développement du pays ;
- 2- Former des citoyens techniquement compétitifs et humainement équilibrés
- 3- Servir de moyen de transformation de la société.

Pour y parvenir, l'Etat béninois fait face à beaucoup de difficultés depuis plusieurs années.

En vertu des dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée Nationale en son article 109 et ses différents alinéas, le gouvernement est invité à répondre à la représentation nationale sur les préoccupations suivantes :

1. Qu'est-ce qui est fait à la date d'aujourd'hui pour que les écoles puissent maintenant recruter et former les enseignants ?
2. Comment pensez-vous que les ENI puissent former de vrais maîtres à l'instar des Ecoles Normales de William PONTY et de RUFISQUE quand on sait qu'elles ne disposent pas de formateurs qualifiés et permanents ?
3. Qu'est-ce que le MEMP a pu faire depuis 2016 pour mettre à la disposition des ENI des professeurs ou des formateurs bien formés capables de relever le défi de la formation initiale des maîtres conformément au décret N° 2015-593 du 21 novembre 2015 portant statuts particuliers des corps des personnels enseignants de l'enseignement du premier degré ?
4. Les ENI sont fermées depuis 2019. Quel est alors le sort des formateurs ou des professeurs qui y travaillaient et qui avaient contribué à la

Reçu le 02/10  
à 12h47  
ASS. SP/PAN



Scanned by TapScanner

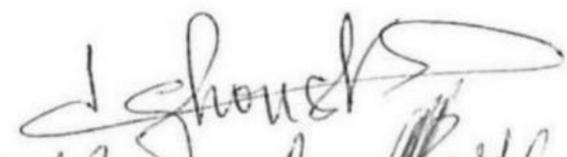
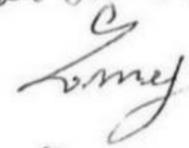
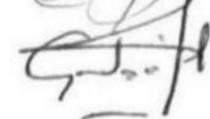
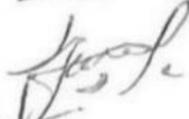
Scanned by TapScanner

Scanned by TapScanner

formation des promotions d'enseignants pendant plus d'une décennie sans bénéficier d'un statut clair avec un traitement dérisoire alors que l'article 52 du décret 2015-593 portant statuts particuliers est venu les sauver pour décréter leur formation de mise à niveau en vue formaliser les nombreuses formations reçues en occurrence auprès des professeurs de la chaire UNESCO et autres INSTITUTIONS par les formateurs des ENI ?

5. Pourquoi les trente et un (31) élèves-professeurs-certifiés (EPC) sur les 60 recrutés au profit du Ministère des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle en 2020 ne sont toujours pas mis en formation ?
6. Pourquoi certains Aspirants aux Métiers de l'Enseignement (AME) ayant été déclarés admis ont été retirés une année après de la base ? Aussi pourquoi ce sont les AME qui ont une formation en anglais ou en histoire géographie qui enseignent le français alors que ceux qui ont une formation en lettres modernes sont retirés de la base ?
7. Pourquoi les AME qui se sont plaints de leur salaire qui ne respecte pas la grille salariale des agents de l'Etat et dénoncés la durée de leur travail qui est de 28 heures au lieu de 20 heures par semaine ont été suspendus ? A quand la levée de leur suspension ?
8. Pourquoi certains AME bien que figurant dans la base de données ne sont jamais déployés mais d'autres qui intègrent la base bien après le sont ?
9. A quand l'effectivité du reversement tant médiatisé des AME qui ont au moins fait trois (3) ans de services ?
10. Quelles sont les dispositions spécifiques qui sont prises pour le reversement des AME de la première promotion qui sont dans leur cinquième année de service ?

ont signé

- 1.) NAHUM Constant 
- 2.) OVASSAGARI Bio Sika Abdel Kamel 
- 3.) KORA Zénobou 
- 4.) RAM Abdou Akéni 
- 5.) OROU TAMA Viviane 
- 6.) GAGMOLU Joël T.S. 
7. DO-REGO B. Léanson 
8. HOUNSON N. Célestin 

Scanned by TapScanner

Scanned by TapScanner

Scanned by TapScanner

- 9 - OGBON Kaloué G. Y. ...
- 10 - TONAH O. Edwige
- 11 - OLOSSOUMAI Hélène
- 12 - ADJOVI Chantal
- 13 - AÏHE, Elise
- 14 - HOUNMENOUE, Denise M.
- 15 - IMOROU Tairou
- 16 - SABI KARIM Abassane
- 17 - MOUCOURE Boko Souley H. Lan
- 18 - ADECHOKITH Gafari
- 19 - DEGHY F. Léon
- 20 - ISSAKA Arrous
- 21 - WOROUCOUBOU Habibou